

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13

FEVRIER 1907

No 2

L'ABBÉ ANDRÉ DOUCET

CURÉ DE QUÉBEC

1807-1814

(Suite et fin)

Quoi qu'il en soit, le pauvre abbé ne resta pas chez les Trappistes et dans le courant de novembre 1817, il était rendu à Halifax. (1)

La lettre suivante de M. Burke adressée à Mgr Plessis en fait foi.

“ Halifax, 18 novembre 1817.

“ Votre ancien vicaire, M. Doucet, vient d'arriver après avoir fait un noviciat chez les Trappistes. Il aime mieux passer quelques années dans les missions avant de s'en retourner en Canada. Je vais le garder, cet hiver, chez moi, avec votre permission, et peut-être que vous trouverez bon de me le céder tout à fait. Il fera plus de bien ici qu'en Canada.”

Le 13 janvier 1818, le même grand-vicaire Burke écrit :
“ M. Doucet se rétablit beaucoup. Notre climat lui con-

(1) Voici l'excellent certificat qu'on lui donna à son départ :

“ Nous soussigné, Supérieur du monastère d'Aigues-Belles, ordre de Cîteaux, réforme de la Trappe, au diocèse de Valence, département de la Drôme, certifions que M. André Doucet, prêtre du Canada, a suivi, depuis le seize août mil huit cent seize jusqu'au neuf juin mil huit cent dix-sept, tous les exercices de notre noviciat avec ponctualité et grande édification. En foi de quoi lui avons délivré les présentes auxquelles avons apposé le cachet de l'ordre ”

“ En notre dit monastère, ce neuf juin mil huit cent dix-sept.”

(Signé)

Frère Etienne, Supérieur susdit.”

“ Par ordre de notre Révérend Père,

(signé)

Fr. Marie Bernard, Secrétaire.”

vient mieux que le climat du Canada, car il est plus sain.”

Le 29 mars suivant, c'est le R. P. Vincent, trappiste, qui va donner des nouvelles de l'ancien curé de Québec. Il écrit d'Halifax à Mgr Plessis : “ M. Doucet qui a passé neuf mois dans une de nos maisons en France, m'a donné d'intéressants et d'agréables renseignements sur l'état de notre réforme..... Agréez, s'il vous plaît, les respects bien grands et bien sincères du bon M. Doucet ; mais je crois qu'il aura l'honneur de vous écrire demain.”

Le Père Vincent ⁽¹⁾ arrivait de Chezzetcooke et M. Doucet l'y remplaça pendant quelque temps en 1818.

Mgr Plessis partit pour l'Europe le 8 juillet 1819. Le 17 du même mois, M. Burke qui en avait assez de l'abbé Doucet, profite, il semble, de l'absence du prélat et s'adresse à Mgr Panet : “ Le pauvre Doucet, lui écrit-il, ne peut pas donner aucune instruction dans la langue anglaise et cela l'ennuie avec d'autres raisons que Votre Grandeur connaît mieux que moi. J'ai pensé, comme vous allez retirer M. Lejamtel d'Arichat, et il est temps, si Votre Grandeur veut lui donner cette mission, il pourrait y faire du bien. Il aime beaucoup les Acadiens et les Acadiens l'aiment aus-i je voudrais que Votre Grandeur le place avant l'arrivée de M. Maguire, car ce sera pour lui une autre raison d'ennui d'être sujet à un homme qui n'a jamais été son supérieur.” ⁽²⁾

Le 2 août suivant, il écrit pour qu'on lui permette d'envoyer M. Doucet à Madawaska. “ Malgré ses malheurs, il est très capable de faire du bien parmi les Canadiens.... Il a des dettes qu'il ne peut jamais payer, s'il reste dans ce pays-ci.”

(1) Les archives de l'archevêché possèdent 21 lettres de cet excellent religieux qui est mort en odeur de sainteté le 1er janvier 1853. On va travailler bientôt à son procès de canonisation.

(2) L'abbé Burke qui était déjà nommé vicaire apostolique, comptait que l'abbé Maguire serait son coadjuteur. Mgr Plessis, après la mort de Burke arrivée en 1820, parle de cette affaire dans une lettre à l'abbé Carroll d'Halifax. De son côté, Mgr Panet écrit à Mgr Plessis le 7 janvier 1821 : “ La mort du bon évêque de Sion m'a surpris.... Il faut que M. Maguire qui n'a pas voulu être son coadjuteur, devienne son successeur. ' Il n'en fut rien, Mgr Fraser fut nommé vicaire-apostolique en 1825,

Comme Mgr Panet ne voulait rien décider à ce sujet, en l'absence de Mgr Plessis, le grand-vicaire Burke ne put rien obtenir. Ce que voyant, il envoya l'abbé Doucet desservir Sainte-Anne du Ruisseau de l'Anguille, aujourd'hui Eelbrook, comté de Yarmouth ; cette mission comprenait aussi les villages de Tousket et de Pobomkou. (Tusket et Pubnico).

D'après les renseignements que j'ai eus de M. Placide Gaudet et les dates que je trouve ici, je crois que M. Doucet prit possession de son nouveau poste le 7 novembre 1819. Le premier acte signé par lui à Halifax était du 3 décembre 1817 et le dernier du 17 octobre 1819.

“ Un seul registre, écrit M. Gaudet, était tenu pour les trois missions confiées à M. Doucet. Or il y a une lacune dans les registres de Sainte-Anne, du 7 novembre 1819 au 2 octobre 1824, alors que M. Sigogne reprit cette desserte. J'ai trouvé à Sainte-Anne deux actes écrits de la main de M. Doucet ; l'un est du 11 juin 1820, l'autre du 16 mars 1823..... Simon, fils de Frédéric Leblanc et d'Anne d'Entremont, né le 7 novembre 1819, fut baptisé par M. Doucet, mais rien n'indique la date du baptême.”

Le grand-vicaire Burke ne manqua pas d'informer Mgr Panet de cette nomination. “ J'ai, dit-il, envoyé M. Doucet à Tusket, en attendant le retour de Mgr de Québec. Ce pauvre homme se morfondait ici à Halifax.”

Revenu de son voyage, Mgr Plessis écrit à M. Burke, le 22 juillet 1820 :

“ Mgr de Saldes m'a informé que vous lui aviez offert M. Doucet pour être employé dans quelque mission acadienne. Cette offre s'accorde peu avec les espérances que vous aviez conçues de lui, et me fait craindre qu'il ne vous ait donné quelque sujet de plainte. Si ce prêtre ne vous convient plus, il me convient encore moins. Il faut donc que vous le gardiez ou que vous lui fassiez prendre un autre côté que celui du diocèse de Québec.”

Avant l'arrivée de M. Doucet à Sainte-Anne d'Argyle,

cette mission était sous les soins du vénérable M. Sigogne, curé de Sainte-Marie. Les deux paroisses sont éloignées l'une de l'autre de cinquante milles.

Chacune avait son église et son presbytère construits par M. Sigogne. "La paroisse de Sainte-Anne, écrit Mgr Plessis dans les *Visites Pastorales* (1815), compte 400 communicants répandus dans les quatre villages qui la composent, dont un est remarquable par les principes d'hérésie et d'incrédulité qui voudraient s'y introduire, et deux autres par un libertinage enraciné et presque public, auquel on ne pourra trouver de frein que dans la vigilance et la ferveur d'un prêtre résident.

"Ces pauvres chrétiens sont à une trop longue distance de leur pasteur et, par conséquent, le voient trop rarement pour espérer qu'il puisse les ramener à leur devoir. Les hérétiques qui les environnent de toutes parts, sont pour eux des pierres d'achoppement contre lesquelles ils pourraient enfin se briser tout à fait."

De son côté, le Père P. M. Dagneaud ⁽¹⁾ dit que Burke avait été prié d'écrire à Londres et de chercher un prêtre français parmi les réfugiés de 1792 pour lui confier la desserte de cette pauvre population acadienne. "Nous ignorons, ajoute-t-il, si la demande fut faite; nous savons seulement que l'auxiliaire attendu ne vint pas et que Sainte-Anne garda son pasteur jusqu'en novembre 1819, époque à laquelle lui arriva le prêtre qu'elle appelait depuis si longtemps.

"La vie du nouveau venu n'entre point dans le plan de notre travail, et nous nous en félicitons, car son séjour à Sainte-Anne est enveloppé du silence le plus absolu."

Il est certain que l'auteur de cet intéressant ouvrage ne tient pas à parler de l'abbé Doucet. Il aurait pu le faire cependant, et sans sortir de son sujet, donner au moins son nom, puisque le nouveau missionnaire devenait

(1) *Les Français du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse. Le R. P. Jean Mandé Sigogne.*

le remplaçant et le voisin de M. Sigogne dont il raconte la vie.

Continuons à citer :

“ Le registre que son prédécesseur tenait avec un soin si méticuleux et si jaloux, est resté muet jusqu’au mois d’octobre 1821, date de son départ. Plus de comptes, plus de procès-verbaux des événements qui marquent la vie paroissiale ; les gens s’étaient plaints de l’administration consciencieuse et libérale du P. Sigogne, la Providence leur envoyait un guide moins soucieux de garder les formes extérieures de l’équité et parfaitement indifférent aux sentiments qu’ils professaient pour sa personne. Le contraste était frappant et mit dans tout son jour l’esprit pratique, en même temps que la condescendance et la bonté du premier pasteur.

“ Le retour du P. Sigogne à Sainte-Anne, à la fin de 1824, fut salué avec joie par tous les vrais paroissiens.”

Après cela, il est assez difficile de parler de l’administration de l’abbé Doucet à Sainte-Anne d’Argyle. Les documents font défaut. Je citerai cependant deux lettres de l’abbé Sigogne qui ne pouvait manquer d’écrire à Mgr Plessis au sujet de son distingué voisin.

La première est du 22 janvier 1821.

“.....Pour M. l’abbé Doucet, il est absolument mon voisin et mon substitut à Ste-Anne d’Argyle, à ma grande satisfaction, vous pouvez le croire, quoique je ne puisse comprendre comment un tel homme a pu devenir, de curé de Québec, missionnaire et pauvre missionnaire au Cap-Sable. Il me paraît d’assez mauvaise santé. Quant au reste, je n’y connais rien. On m’a dit la même chose qu’à vous. Ce que je sais, c’est qu’il est et a été jusqu’à présent aimé et estimé de ceux qui le voient et le fréquentent. Il se gouverne assez mal du côté de la vie animale, et il en résulte pour lui et pour les autres plus d’inconvénients qu’il ne croit. Ce mois d’août dernier, il s’occupait d’une première communion. Tout d’un coup,

il est tombé dans un état d'affaissement qui semblait menacer sa vie ; la fièvre s'est emparé de lui là-dessus et il est tombé en délire au grand chagrin et à l'extrême surprise de tous ses voisins. On est venu me chercher à course de cheval ; je me suis transporté au plus vite auprès de lui, et déjà il commençait à être mieux. Il est maintenant bien portant à ce qu'on me dit. Mais je crains une récédive, s'il ne prend pas plus de soin de lui-même. Je ne trouve rien d'extraordinaire en lui, que sa retraite du monde

“ Je reviens à M. Doucet. Ayant manqué une poste, ma lettre est restée ouverte une semaine, et dans cet intervalle, il est venu me rendre visite. J'ai trouvé l'homme gai, bien dispos de corps et d'esprit. Ainsi je suis porté à croire que le rapport sur le dépérissement de ses facultés mentales est tout à fait faux ou du moins très exagéré.....”

Autre lettre le 29 novembre de la même année 1821 :

“ J'ai reçu la visite de M. Doucet qui m'a paru frais, plein de gaieté et de santé. Il me semble qu'il fait de nécessité vertu, se complaisant dans sa pauvre solitude. Je viens de lui envoyer votre lettre avec deux autres que j'avais aussi reçues sous enveloppe pour lui.”

C'est en vain que j'ai cherché ces lettres adressées par Mgr Plessis, mais je suis plus heureux pour ce qui regarde les lettres écrites par M. Doucet. En voici une du 1er juin 1821 ; elle est datée de Pubnico :

“ Monseigneur,

“ Vous ne pouviez me faire un plus sensible plaisir que de me charger de la distribution des copies du dernier mandement que vous avez adressé aux habitants catholiques de la Nouvelle-Ecosse. Cet acte de confiance de votre part me faisait honneur auprès des missionnaires de ce nouveau vicariat. Vous ne m'imposiez par là rien de d'extrêmement facile à exécuter ; et quelque léger que fût cet acte de confiance, c'en était toujours un qui,

dans les circonstances où je me trouvais, devait m'être d'une très grande consolation ; je vous en remercie bien sincèrement, Monseigneur. . . . Depuis près de trois ans que je ne vous ai pas écrit. . . . je me suis tenu renfermé au fond d'un double sépulcre d'où je n'ai donné de mes nouvelles à âme qui en valût la peine. On m'a rendu le réciproque, de manière que je ne sais plus qui meurt ni qui vit. J'ignore même les noms des messieurs qui ont eu l'avantage de vous accompagner jusqu'à Rome. . . .”

Cette lettre pastorale de Mgr Plessis annonçait aux fidèles de la Nouvelle-Ecosse l'érection du vicariat apostolique et la nomination de Mgr Burke. Ce prélat ne voulut pas permettre qu'elle fût publiée dans son église d'Halifax. Pourquoi ?—Il est difficile d'en donner la raison. Tout ce que l'on peut dire, c'est que c'est vrai, mais presque incroyable. Le nouveau vicaire apostolique se fit consacrer, à Québec, par Mgr Plessis, le 5 juillet 1818. Il s'en retourna à Halifax et y mourut le 1er décembre 1820.

On voit par la dernière lettre citée, que M. Doucet n'avait pas écrit à Mgr Plessis depuis trois ans, et qu'il attendit jusqu'au 1er juin 1821 pour répondre à une lettre qu'il avait reçue au printemps de 1818. Décidément il n'était pas pressé ! Au reste il ne donne aucun détail ni sur l'intronisation ni sur la mort et les funérailles de Mgr Burke.

Le 11 février 1822, l'abbé Doucet écrit à Mgr Plessis la lettre suivante où il est question des gens de Québec, mais pas du tout des paroissiens de Sainte-Anne, ni du curé de Sainte-Marie.

Que de choses intéressantes il aurait pu communiquer à son évêque ! mais absorbé par les tristes pensées de son exil, il oublie l'endroit où il se trouve pour se tourner vers la patrie qu'il désire revoir un jour.

“ Argyle, 11 février 1822.”

“ J’étais à Pomcou et, depuis trois semaines, j’avais, sans le savoir, une de vos lettres au Ruisseau de l’Anguille. Je l’ouvris presque en tremblant de joie, j’imagine, mais je ne l’assure pas. Trop accoutumé autrefois à goûter les expressions du sentiment et à m’en servir, j’oublie maintenant ou je n’ai jamais su comment exprimer ce qui se passe dans mon âme à la vue de votre simple écriture. Ce que je sais et puis assurer, c’est que la lettre dont Votre Grandeur a bien voulu m’honorer m’a procuré des consolations vraiment bien douces et d’autant plus grandes que j’appréhendais davantage. N’en plus recevoir de cette nature : *haec me consolata est in humilitate mea, quia eloquium tuum vivificavit me.*

“ Je reçus, avec autant de surprise que de plaisir, la visite de M. l’abbé Morisset, un vendredi matin de l’été dernier. J’espérais avoir la satisfaction de l’héberger jusqu’au lundi de la semaine suivante, mais le bon vent détermina le capitaine à faire voile pour Saint-Jean, dès le dimanche avant la messe. Les deux jours que ce zélé missionnaire passa avec moi furent plus que pleins de questions de ma part et d’informations de la sienne. J’appris par lui tout ce dont Votre Grandeur a la bonté de me faire part, à l’exception cependant de l’élévation de M. Provencher à la dignité épiscopale. Il fut un de mes seize vicaires ! J’en suis quasi aussi glorieux que saint Bernard l’était de son religieux devenu Souverain Pontife. La différence entre le Pape et l’Evêque n’est pas énorme ; elle n’est telle qu’entre l’abbé et le curé

“ Vous m’annoncez que ceux qui me restent en Canada ne pensent enfin plus à moi que comme on pense à un homme mort ; cela est en vérité bien désolant ! Il est vrai que je ne leur écris point. Le pays que j’habite n’offre littéralement rien d’intéressant pour ceux qui ne le connaissent pas, et, dans trois ans, donnerait à peine matière

à une phrase supportable. D'ailleurs, en écrivant à l'un d'eux, il me faudrait écrire à plusieurs, et pour peu que ma correspondance fût étendue, je n'aurais pas assez de ce que je reçois en argent, dans le cours d'une année, pour en payer les frais. Etant à Halifax, j'avais mes raisons pour ne pas écrire à Votre Grandeur, et ne vous écrivant pas, je ne devais écrire à personne. (1)

“ Serait-ce à dire, pour cela, que je mettrais en oubli tant de gens intéressants qui ont si fort contribué à filer le bonheur de mes plus belles années?—Que Dieu m'en garde! Je me ravirais à moi-même l'unique jouissance temporelle qui me reste. Tous ceux que j'ai connus, en Canada, sont sans cesse présents à mon imagination. Je m'en occupe dans mes voyages, dans mes insomnies, dans presque tous mes moments de loisir. Je me ressouviens de ce pauvre Michel Blodeau, de tous ceux de sa clique, de toutes les personnes dont j'ai eu connaissance dès ma plus tendre jeunesse; je n'en excepte pas Bob, le bourreau, dont Votre Grandeur envoya l'âme au ciel, sans qu'il s'en aperçut. Et certes! je pourrais après cela perdre la mémoire d'un nombre d'amis de l'ordre le plus relevé et dont les vertus, les amabilités et surtout les bienfaits m'auraient su mettre de la chaleur au cœur, quand bien même j'aurais été caillou?.....

“ J'ai appris avec jubilation que M. Turgeon avait accompagné Votre Grandeur en Angleterre et dans les différents pays qui la séparent de Rome. Ce voyage ajoutera à la solidité de ses pensées et donnera (sans qu'il ait besoin de *craquer*) beaucoup de relief à ses discours, dans la suite des longs jours que je lui souhaite.....

“ Une bienveillante Providence vous a fait l'héritier de l'esprit et du bon esprit de notre dernier évêque de la vieille France (2), lequel esprit, grâce à Dieu, n'est point

(1) L'abbé Doucet avait été accueilli avec grande charité par l'abbé Burke et il ne voulait pas critiquer son administration en écrivant à Mgr Plessis. M. Migneault, n'ayant pas les mêmes obligations de reconnaissance, est plus intéressant à lire sur
sujet

(2) Mgr Briand.

sorti depuis du secrétariat de l'Evêché de Québec. Maintenant, vous donnerez, Monseigneur, à l'aimable Flavien⁽²⁾ tous les moyens de le pomper chez vous, pendant votre vie, afin qu'il lui reste en propriété quand Elie se sera enlevé.....”

On sait que la Providence en disposa autrement. Elie (Mgr Plessis) fut enlevé trop tôt et il mourut avant Mgr Panet. Celui-ci voulut bien à son tour avoir pour successeur M. l'abbé Turgeon ; mais l'aimable Flavien refusa l'épiscopat, pour l'accepter longtemps après et devenir le coadjuteur de Mgr Signai.

Enfin, l'abbé Doucet reçut les nouvelles les plus consolantes ; il voit déjà poindre le moment de la délivrance et il manifeste sa joie par la lettre qui suit :

“ Argyle, 25 janvier 1823.

“ Monseigneur,

“ Mon frère aîné vient de m'écrire, et, comme ci-devant, il insiste fortement sur mon retour en Canada. Les raisons qu'il emploie pour me le faire effectuer sont toutes bien attirantes et une surtout : il m'assure que Votre Grandeur verrait ce retour sans peine.

“ S'il en est ainsi et que vous vouliez, Monseigneur, mettre le comble à toutes vos condescendances pour moi, en m'envoyant un permis à ce sujet, je le baiserais avec respect et reconnaissance, et dans le cours de l'été prochain, je retournerais sur mon sol natal, non pas recommencer mais commencer à travailler sérieusement pour mes frères, en travaillant aussi pour moi-même.

“ Avec votre permission, cela ne se pourra faire qu'autant qu'il y aura un vicaire apostolique ici, au printemps prochain.

“ S'il retardait plus longtemps, cette ancienne portion de votre héritage se trouverait dans un état d'abandon vraiment pitoyable.....”

(2) M. Flavien Turgeon, plus tard archevêque.

Il en fut ainsi. Au grand détriment de la religion, le vicariat apostolique resta sans chef jusqu'en 1825. M. Doucet fut donc obligé d'attendre, mais, comme on va le voir, il mourut avant de pouvoir demander des faveurs au nouveau vicaire-apostolique, Mgr Fraser. Dans l'intervalle, il reçut la lettre suivante de Mgr Plessis, laquelle dut le mettre au comble du bonheur.

“ M. And. Doucet, missionnaire à Argyle.”

“ Monsieur. Je n'ai reçu que le 28 mars votre lettre du 25 janvier. Si celle-ci a besoin d'autant de temps pour se rendre, elle ne vous parviendra que le 15 juin.

“ Il n'y a nulle apparence qu'il soit appointé un Vicaire-Apostolique pour la Nouvelle-Ecosse. Interim, M. Carroll demeure administrateur du Vicariat, et vous ne pouvez quitter régulièrement le pays sans sa permission. Peut-être fera-t-il quelque difficulté, à raison de l'impuissance où il se trouvera vraisemblablement de vous donner un successeur. *Vos videritis*.....

“ Quant à moi, mon cher enfant, je vous verrai ici avec beaucoup de plaisir, et quoique plusieurs de vos amis prétendent que vous ne pouvez y reparaître avec honneur, n'ayant plus d'espérance aux places distinguées que vous avez occupées autrefois, cela n'empêche pas le plaisir personnel que je trouverai à vous revoir et à vous entretenir. Vous connaissez mon affection pour vous, elle ne s'est pas démentie.

“ À la sincère amitié qui fait principalement soupirer Benjamin (1) après votre retour, s'est venu joindre, si je ne me trompe, un peu de spéculation financière. Il espère qu'aussitôt arrivé, vous serez mis dans un poste assez lucratif pour rembourser promptement les argents par lesquels il a payé vos dettes. Peut-être croyait-il me lier à vous donner un tel poste, en me pressant, comme il a fait, de vous redemander. Ma réponse a été que je vous re-

(1) Frère de l'abbé Doucet.

verrais avec un très grand plaisir, mais que je ne vous redemanderais pas.

“ Si vous vous rendez justice (et vous êtes trop raisonnable pour ne pas le faire), vous concevrez que, d’après tout ce qui s’est passé, il faut que vous vous éprouviez vous-même avant de rentrer dans un ministère de quelque importance, et que vous donniez le temps à votre supérieur de juger ce qu’il peut espérer de vous. Cela demande nécessairement quelque délai entre votre arrivée en ce pays et votre placement définitif. A ce langage vous reconnaîtrez sans doute la sincérité dont j’ai toujours usé à votre égard.

“ Vous courez sur 41 ans ; j’en ai complété 60. Voyez comme les années passent. Je ne vous dirai pas comme Horace à un de ses amis : *Eheu ! fugaces, Postume, Posthume, labuntur anni !* mais plus chrétiennement et à la suite de notre divin Sauveur : “ *Ambulate dum lucem habetis, venit nox in qua nemo potest operari.* ” La vie la plus longue est celle qui, comme la vôtre, et la mienne a été morcelée par un plus grand nombre d’événements et de changements de lieu. Mais qu’est-ce que tout cela en comparaison de l’éternité vers laquelle nous courons ? Voilà un sermon, disait Ganganelli à la fin d’une de ses lettres, excepté qu’au lieu de vous donner la bénédiction, je terminerai par me souscrire

Votre, etc.

† J. O. Evêque de Québec”

Ce furent, je crois, les derniers adieux de l’évêque à son malheureux ami, car je ne trouve plus aucune lettre ni de Sa Grandeur, ni de l’abbé Doucet. Celui-ci demeura à Sainte-Anne d’Argyle jusqu’au mois de juin 1824. Tout du moins porte à le croire. Il est sûr qu’à part les œuvres ordinaires du ministère, il n’y fit pas grand’chose. M. Placide Gaudet me communique le passage suivant d’une requête (1830) des habitants de Tousket, dans

lequel je suis heureux de trouver le nom de l'abbé Doucet :

“ Quant aux bâtisses de Ste-Anne, nous avons cotisé à tous les frais et dépenses qui se sont présentés jusqu'à présent, à l'exception d'une réparation de l'église qui s'est faite du temps de M. Doucet, lorsque nous bâtissions notre église que nous avons bâtie à nos frais et dépens, sans l'aide des autres quartiers — faveur que M. Doucet nous a accordée.”

En quittant Sainte-Anne d'Argyle, l'abbé Doucet se rendit à Tracadie, Nouvelle-Ecosse. Impossible de dire la date précise de son arrivée. Mais il y était rendu le 6 juillet 1824, puisque, ce jour-là, il inscrit un acte de baptême dans le registre de cette paroisse. M. l'abbé Michael Laffin qui me fournit ce renseignement, ajoute : “ He continued here till his death, 21st December 1824. Following a copy of burial registration : ”

“ L'an mil huit cent vingt-quatre, le 21 décembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de M. André Doucet, curé de cette paroisse, décédé hier, vers les deux heures de l'après dîner, âgé de quarante-deux ans et vingt-un jours. Présents, messieurs Dominique Dorlé et William Edge (acolythe) soussignés.”

(signed) “ WILLIAM EDGE,”
“ DOMINIC DORLEY,”
“ JAMES GRANT, Priest.”

Ce M. James Grant était missionnaire à Manchester Bay et il avait été appelé, je suppose, pour assister son confrère à ses derniers moments. Mais nous n'avons aucun détail sur la maladie et la mort de l'infortuné curé Doucet.

La divine Providence permit qu'il mourut en exil, loin des siens, de son illustre protecteur et ami, au milieu d'étrangers, comme perdu dans cette pauvre mission de Tracadie, et ce après avoir été vicaire-général et curé de la première paroisse du diocèse de Québec !

Placé sur un chandelier moins élevé, il aurait peut-être donné plus de lumière et fourni une carrière plus heureuse et plus longue ?

Au moins eût-il la consolation et l'honneur de mourir les armes à la main, dans l'exercice du saint ministère. Mgr Plessis lui survécut un an seulement, puisqu'il mourut le 4 décembre 1825.

MGR H. TÊTU

NOMS GÉOGRAPHIQUES

NOUVELLE-ECOSSE

La Nouvelle-Ecosse (Nova-Scotia) a été nommée ainsi par sir William Alexander, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, à qui Jacques I avait fait une concession de terre en 1621.

CAP-BRETON

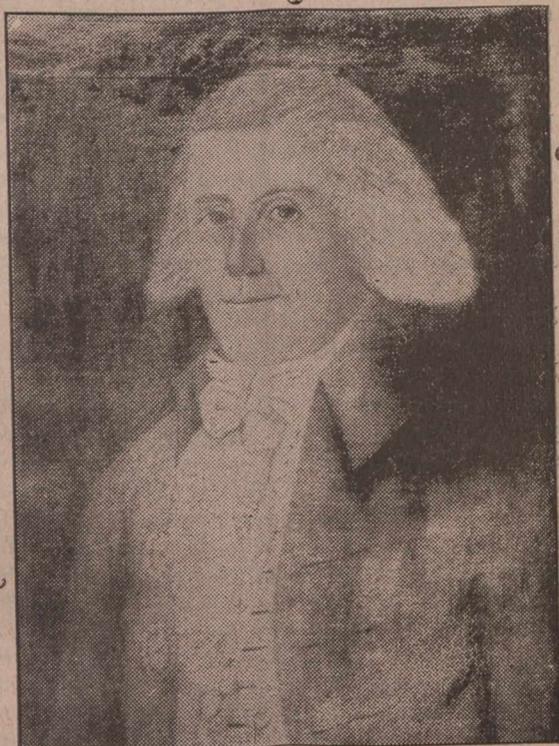
Le Cap-Breton fut ainsi nommé à cause de la ressemblance d'un de ses promontoires, situé un peu au nord de Louisbourg, avec un cap de Bretagne par les marins basques qui y venaient pêcher la morue longtemps avant que Christophe Colomb n'eut visité l'Amérique.

ILE DU PRINCE-EDOUARD

Nommée ainsi en 1797 en l'honneur du prince Edouard, duc de Kent, père de la reine Victoria.

HALIFAX

Halifax ainsi nommée en l'honneur du comte Halifax qui était, lors de la fondation de cette ville, président du bureau de commerce de Londres.



ANTOINE JUCHEREAU DUCHESNAY, SR
SEIGNEUR DE BEAUPORT
1704-1772

LETTRE DU GOUVERNEUR DE VAUDREUIL (1)
AU SEIGNEUR DUCHESNAY, (2)
DE BEAUPORT

A Paris, le 22 mars 1764.

Je profite avec un vrai plaisir, mon cher Duchainé, de l'occasion de M. de Lobinière (3) pour vous donner de mes nouvelles, persuadé de la part que vous prenez toujours à ce qui me regarde et de l'assurance où vous êtes que je vous continue les sentiments que vous m'avez de tout tems connu pour vous. Je ne vous ferai point de détail au sujet de tout ce qui s'est passé relativement à la procédure du Canada, outre que vous devez être actuellement très instruit du jugement qui s'en est ensuivi. M. votre beau frère (4) est en état de vous satisfaire sur tous les points capables d'exciter votre curiosité, ainsi je me bornerai à vous apprendre que la Commission m'a rendu justice en me déchargeant de toute accusation et que le Roi pour me prouver la satisfaction qu'il avait de mes services et me dédommager d'avoir été impliqué dans cette misérable affaire m'a accordé la dignité effective de grand-croix de St-Louis qui me procure 6000 livres de rentes. Toute la noblesse, les ministres et même les princes ont paru charmés de me voir justifié authentiquement. J'en ai reçu partout des preuves. M. le duc de Choiseul en dinant chez lui m'en a témoigné d'autant plus de joie qu'il ne s'était pas trop laissé prévenir par les calomnies de M. Barryer. Mon traitement n'est pas encore terminé mais il ne tardera pas à l'être et j'espère en être content.

(1) Pierre de Rigaud de Vaudreuil né à Québec le 22 novembre 1698. Gouverneur de la Nouvelle-France de 1755 à 1760.

(2) Antoine Juchereau Duchesnay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé à Beauport le 12 juin 1772.

(3) Michel-Eustache-Gaspard Chartier de Lotbinière. C'est l'ingénieur de Lotbinière dont il est si souvent question dans les dernières années du régime français. Il mourut à New-York en 1799.

(4) M. Duchesnay avait épousé Marie-Françoise Chartier de Lotbinière.

Vous aurez sans doute appris la mort de Me de Vaudreuil qu'une maladie aussi longue que cruelle m'a enlevée l'automne dernier. (1) Je puis me dispenser de vous donner une idée de la douleur que m'a causé cette perte. Vous en jugerez aisément par l'amitié intime que vous nous avez vu l'un pour l'autre. J'ai perdu aussi mon frère le comte ce qui n'a pas peu augmenté mon affliction. (2) Ces tristes événements et ceux que j'ai éprouvés depuis mon passage en France m'ont bien convaincu de l'instabilité des choses humaines et m'auraient rendu la vie bien indifférente, si mes parens et mes amis ne m'avaient obligé à rester près d'eux où il m'est plus facile d'oublier mes malheurs que dans une province.

Il n'y a encore aucun arrangement de pris concernant les papiers de la colonie. M. de Lobinière vous mettra au fait de celui que lui et moi avons fait pour conserver votre fils au service de France. Je suis bien fâché que ma situation soit aussi peu favorable du côté de la fortune qu'elle l'est présentement. Je me serais fait un plaisir d'avancer à ce jeune homme ce qui lui est nécessaire, ainsi que je l'ai déjà fait mais si dans la suite je puis me dédommager de cette impossibilité en le protégeant moi ou mon frère vis-à-vis du ministère dans les demandes qu'il pourra être dans le cas de faire, vous pouvez compter que je n'en négligerai pas d'occasion.

Bien des amitiés pour moi à Me Duchainé. Je souhaite que sa santé ainsi que la vôtre soit des meilleures ; donnez moi des nouvelles quelquefois ainsi que de votre aîné qui est un bon sujet que j'aime autant que son frère, et soyez assuré qu'il ne se peut rien ajouter aux sentiments sincères avec lesquels je suis, mon cher Duchainé, votre très humble et très obéissant serviteur,

VAUDREUIL

(1) Louise Fleury de d'Eschambault.

(2) Louis-Philippe de Rigaud de Vaudreuil décédé à Rochefort le 27 novembre 1763. C'est lui qui se couvrit de gloire au combat naval entre le marquis de l'Estenduère et l'amiral Hawke.

REPONSES

Gédéon de Catalogne. (XII, II, 1128.)—La famille de Catalogne était de très ancienne noblesse. Dès 1249, on voit un Jean de Catalogne accompagner Louis IX en Egypte. Gédéon de Catalogne, celui qui nous occupe, naquit en 1662, à Bresse, dans le Béarn, du mariage de Gédéon de Catalogne et de Marie du Cap-de-Molle.

D'après Mgr Tanguay, Gédéon de Catalogne servait dans l'armée française lorsque l'édit de Nantes fut révoqué (1685). Comme il était protestant, il s'embarqua pour la Nouvelle-France avec 120 de ses coreligionnaires. Après une longue traversée, leur vaisseau surpris par une furieuse tempête vint se briser sur les récifs de l'île d'Anticosti. Gédéon de Catalogne, au moment de périr, promit d'embrasser le catholicisme s'il échappait à la mort. Sept de ses compagnons firent le même vœu, et eux seuls, paraît-il, échappèrent à la mort. En arrivant à Québec ils accomplirent leur promesse, et abjurèrent le protestantisme. (1)

Mgr Tanguay se trompe quant à l'année de l'arrivée de M. de Catalogne. Il était déjà ici en 1684.

Le roi de France avait envoyé à M. de la Barre trois compagnies de soldats de 52 hommes chacune. Le vaisseau la *Tempête* qui amenait ce renfort arriva à Québec le 8 novembre 1683. Nous croyons que de Catalogne faisait partie de ce détachement.

En 1684, M. de Catalogne fit l'expédition de M. de la Barre contre les Iroquois.

Deux ans plus tard, en 1686, il était un des officiers du parti, qui, sous les ordres de M. de Troyes, alla reprendre aux Anglais le fort Bourton à la baie d'Hudson.

(1) Mgr Tanguay (*Mémoires et comptes-rendus de la Société Royale du Canada pour 1884*, p. 8. Mgr Tanguay a quelque peu embelli l'histoire de M. de Catalogne. Mgr Têtu qui a eu la bonté de parcourir pour nous le registre des abjurations déposé à l'archevêché de Québec n'a pas trouvé l'abjuration de M. de Catalogne ni celle de ses compagnons.

En 1687, M. de Catalogne accompagne le marquis de Denonville dans son expédition contre les Iroquois.

Dans l'hiver de 1688-89, il fut envoyé à Laprairie de la Madeleine, à Saint-Lambert et au Sault Saint-Louis pour y construire des forts.

Au mois de février 1690 on fut averti à Montréal que le scorbut régnait dans la garnison du fort Frontenac. M. de Callières envoya aussitôt un détachement pour secourir ce poste. M. de Catalogne en fut.

Au siège de Québec, la même année, M. de Catalogne se distingua de nouveau. Il accompagnait le détachement de 200 hommes commandé par M. de Subercase et qui descendit sur l'île d'Orléans.

En 1691, M. de Mines commanda un détachement de 100 hommes envoyé à la côte du sud de Montréal. M. de Catalogne fut choisi comme major de cette troupe.

C'est en récompense de sa belle conduite pendant cette campagne qu'il fut fait, le 1er mars 1693, lieutenant dans le détachement des troupes de la marine.

En 1695, M. de Catalogne fut chargé du commandement d'un détachement qui allait porter des vivres à M. de Louvigny parti en expédition contre les Iroquois.

La même année, il conduisit l'ouvrage de la reconstruction de l'Hôpital de Montréal.

En 1696, M. de Catalogne fit partie de l'expédition organisée par M. de Frontenac pour aller châtier les Ounontagués.

En 1700, M. de Catalogne se chargeait, pour le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, de creuser un canal du fleuve Saint-Laurent à la rivière Saint-Pierre. Le contrat fut signé le 30 octobre 1700 entre M. Dollier de Casson, supérieur de Saint-Sulpice, et M. de Catalogne. Ce dernier s'engageait à faire un canal de 800 toises de longueur, avec une largeur de 12 pieds et une profondeur de neuf pieds. Les messieurs du séminaire devaient fournir les outils nécessaires au creusage. Si de Catalogne

mourait pendant le temps de la construction, sa femme devait compléter l'ouvrage. Le prix du contrat pour cette entreprise était fixé à 3000 livres, et elle devait être terminée en juin 1701. La mort de M. Dollier de Casson arrivée le 27 septembre 1701 arrêta cet ouvrage. Catalogne dit quelque part que la mort de M. Dollier lui coûta 3000 écus. Mais il paraît qu'il fut libéralement indemnisé pour ses pertes et ses dépenses.

En 1703, M. de Catalogne eut charge de la construction d'un fort à la rivière Puante.

En 1704, M. de Catalogne construisit l'enceinte de Trois-Rivières.

En 1705, M. de Catalogne fit la campagne de Terre-Neuve sous M. de Subercase.

A son retour de Terre-Neuve, M. de Catalogne se mit à l'œuvre pour lever des cartes des trois gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Ces cartes très bien faites contiennent les noms de tous les colons, seigneurie par seigneurie.

Le 23 octobre 1708, MM. Raudot père et fils écrivaient au ministre :

“ Les sieurs Raudot eurent l'honneur de vous envoyer l'année dernière les cartes du gouvernement de Montréal qui vous furent présentées par le sieur de Marigny. Ils ont l'honneur de vous envoyer cette année celles des gouvernements des Trois-Rivières et de Québec. Le sieur de Catalogne, lieutenant des troupes de ce pays, qui a levé toutes ces cartes, s'est donné toutes les peines et tous les soins possibles pour qu'elles fussent justes et exactes. Ils peuvent vous assurer qu'il mérite l'honneur de votre protection, et que vous ayez la bonté de vouloir bien l'avancer dans la promotion qui est à faire en ce pays ; ses services, Monseigneur, et tous les mouvements qu'il s'est donnés pour ces cartes leur font espérer que vous voudrez lui accorder une place de capitaine. Cette récompense qu'il mérite par plusieurs endroits, vous épargnerait une

pension qu'il mériterait pour cet ouvrage qui lui a coûté deux années de travail pendant lesquelles il a été obligé de visiter toutes les côtes de ce pays et même dans les temps les plus rudes et les plus difficiles. Cet ouvrage, Monseigneur, lui a attiré l'indignation du sieur Levasseur (1) ingénieur en ce pays, qui lui demanda au château devant madame la gouvernante, de quel ordre il travaillait, et fâché apparemment de ce qu'il faisait, par les ordres que vous aviez eu la bonté de nous donner, il lui dit qu'il vous manderait que toutes ces cartes n'étaient point justes ; le dit sieur de Catalogne ne put souffrir, Monseigneur, qu'on le condamnât sans avoir vu son ouvrage, et lui dit que pour juger et décider entre eux de quelque chose, il y faudrait toujours un troisième. Ils peuvent cependant vous assurer qu'elles sont très justes, ayant été exposées ici pendant plus de quinze jours, à la censure de tout le monde, et il n'y a personne qui ne les ait trouvées de cette manière, si bien même que plusieurs personnes veulent en faire faire des copies sur les originaux qui sont restés ici." (2)

En 1709, M. de Catalogne fit l'expédition de la Nouvelle-York sous M. de Ramesay. Au retour, il fut laissé à Chambly pour y réparer le fort.

Le 15 juin 1712, le roi permettait à M. LeVasseur de Néré, ingénieur en chef de la Nouvelle-France, de se retirer du service. Le 21 juin de la même année, il nommait M. Boisberthelot de Beaucours pour le remplacer, avec deux sous-ingénieurs, MM. Gédéon de Catalogne et de Marville, l'un servant à Montréal et l'autre à Québec.

Le 9 novembre 1712, M. de Catalogne adressait un intéressant mémoire au ministre sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal.

En 1714, M. de Catalogne dirigeait à Québec les tra-

(1) Jacques LeVasseur de Néré, ingénieur en chef de la Nouvelle-France.

(2) Correspondance générale, Canada, vol. 28, c. 11.

vaux de la redoute du Cap Diamant et du château Saint-Louis.

En 1723, M. de Catalogne fut nommé ingénieur à l'île Royale. Il ne s'y rendit qu'au printemps de 1724. Il contribua beaucoup aux travaux de fortification de Louisbourg.

M. de Catalogne mourut à Louisbourg le 5 janvier 1729

L'ingénieur de Catalogne est l'auteur d'un mémoire sur le Canada qu'on a longtemps attribué à M. de Léry. Ce mémoire très intéressant est publié dans la *Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France* (vol. I, p. 551).

P. G. R.

Nos revues : La Ruche Littéraire. (III, XII, 375).

—*La Ruche Littéraire*, rédigée par Emile Chevalier, remonte à 1852. La littérature canadienne entrainée à cette époque dans une ère nouvelle ; petit à petit elle prenait son essor, chaque jour accusait un progrès nouveau. M. Chevalier, français de talent, qui demeura quelques années au milieu de nous et qui jouit dans son pays d'une réputation de littérateur, se mit à la tête du mouvement en fondant sa revue. De toutes nos publications mensuelles elle donna et remplit, la première, l'idée du genre. Elle paraissait une fois par mois, par livraison de 64 pages, et formait à la fin de l'année un beau volume in-8, deux colonnes, de 750 pages. Chaque livraison contenait la publication d'une nouvelle canadienne, d'un roman de mœurs ou d'une esquisse originale, des poésies détachées de nos meilleurs troubadours, un roman de littérature étrangère, un bulletin pittoresque résumant les événements du mois, des articles bibliographiques, etc. La partie bibliographique a été malheureusement trop négligée. Commencée en 1852, cette publication s'arrête à 1854, formant deux volumes malheureusement trop rares de nos jours. C'est d'ailleurs un inconvénient commun à la plupart de nos recueils périodiques. Cela s'explique parce que le tirage en a toujours été fort limité.

Ces deux volumes sont, en grande partie, remplis par M. Chevalier, dont la plume féconde créait autour de lui, sinon des chefs-d'œuvres, du moins des écrits variés et intéressants. Ses romans sont : *Un quart d'heure de Rabelais*, *L'Isle de Sable*, *La Huronne de Lorette*. Ce dernier n'a pas été terminé dans la *Ruche Littéraire*. A part cela on a encore *Le Faux Dévôt*, par Eugène L'Écuyer, *Le clerc de Notaire*, par Léon G., une traduction du roman de madame Beecher Stove, *La case du père Tom*, qui venait de paraître, des poésies signées par Lenoir, Charles Laberge, F. G. Marchand, Ophir Pelletier, J. Gentil, Victor Baron et Félix Vogeli.

J'ai dit dans mon *Histoire de la littérature canadienne* ce que je pensais des travaux littéraires de M. Chevalier, je n'ai pas à revenir sur le jugement que j'ai prononcé. Toutes ses œuvres laissent voir le même défaut. Il n'y a pas d'unité, parce que le plan n'est pas tracé d'avance. Il écrit au jour le jour, à bride abattue, pour remplir les pages du fascicule. On croirait que les imprimeurs lui ont arraché son manuscrit. D'ailleurs avec la meilleure volonté, il ne pouvait faire justice à tous ces travaux, puisqu'il mettait sur le métier trois ou quatre romans à la fois. Son intrigue se mêle, s'enchevêtre et l'œuvre manque d'unité et d'enchaînement. Pour tout cela la *Ruche Littéraire* ne dépare pas nos mélanges littéraires. (Edmond Lareau, *Mélanges historiques et littéraires*.)

Le patriote Louis Marcoux. (XIII, I, 1184).— A la suite du vote des quatre-vingt-douze résolutions par la Chambre basse et du peu de succès d'une déléga-tion en Angleterre pour leur ratification par la mère-patrie, les élections de 1834 se déroulèrent au milieu de la plus vive animation. Comme il s'agissait partout du maintien ou du redressement de griefs, c'étaient dans chaque comté les Anglais et les Irlandais d'une part, contre les Canadiens, de l'autre. A Sorel, on tint le bureau de vota-

tion ouvert durant six jours, et, comme dans ce bourg les deux partis étaient alors également puissants, la lutte ne se poursuivait pas sans beaucoup de provocations et de rixes quelquefois sanglantes. C'est au milieu d'une de ces bagarres, non loin du presbytère, que fut tué un certain Louis Marcoux. Chaud *patriote* dans la force de ses trente-six ans, il ne craignait pas de répéter à ses adversaires ce qu'il pensait d'eux ; cette intrépidité lui valut sa mort. Dans le feu d'une discussion, le 10 novembre 1834, un nommé Isaac Jones lui déchargea son pistolet dans la nuque. (1)

On inhuma Marcoux en présence d'un nombreux concours de fidèles ; c'était une éclatante expression de sympathies. A ce consolant témoignage devaient se borner les démonstrations ostensibles, lorsque le docteur Wolfred Nelson, au mois d'août de l'année suivante seulement, entreprit d'exploiter ce meurtre pour attiser le mécontentement populaire. Il en conféra avec les Sorelois, et un programme fut bientôt élaboré et adopté. (2) Voici comment il l'expose à Mgr Lartigue, à qui leur curé l'avait renvoyé pour les articles de la partie religieuse : " Un certain nombre d'amis de feu Louis Marcoux, désirant faire chanter une grand'messe pour lui et aussitôt après ériger sur son tombeau une pierre monumentale comme marque de respect pour sa mémoire, je prends la liberté de m'adresser à Votre Grandeur pour savoir s'il y aurait quelq'objection de sa part à ériger un monument de cette nature dans le cimetière de Sorel ? "

L'évêque référa la question à son grand-vicaire de cette région, M. Demers, curé de St-Denis, et, avisé par ce dernier, il répondit qu'on ne s'opposerait pas à la réalisation du projet, pourvu qu'il n'y fût pas prononcé de discours et que l'inscription ne renfermât que des paroles de paix. Ces restrictions de l'autorité religieuse ne convenaient

(1) Garneau, *Histoire du Canada*, III, 314.

(2) *Sorel illustré*, colonne 3.

guère aux organisateurs. Tout de même, ils commandèrent le monument chez le marbrier. Ce devait être une colonne pyramidale d'un beau granit, d'environ huit pieds de hauteur. A la mi-octobre, la pièce était presque terminée. M. Demers écrit à Mgr Lartigue, à la date du 14 : " Ce monument sera une pyramide surmontée d'une croix. On y mettra cette inscription : Marcoux mort pour la défense des droits de la patrie : ou bien cette autre : Marcoux est mort ! Vive la patrie !.....M. Kelly, ayant eu vent du dessein de ces *patriotes*, me dit qu'il ne consentirait point à ce qu'on plaçât dans le cimetière de son église ce monument." La réponse de l'évêque ne fut pas longtemps attendue : " Je défends, dit-il, qu'on mette sur la pierre l'une ou l'autre inscription mentionnée, ou qu'il y soit fait aucune allusion aux causes politiques de la mort de Marcoux.....La seule que je trouve digne du lieu où repose son corps est celle-ci : Ci-gît Louis Marcoux, décédé.....novembre 1834 ; il mourut en chrétien et pardonna."

Devant cette persistance épiscopale à ne pas laisser profaner une terre bénite, les promoteurs du mouvement prétendu patriotique se ravisèrent, et tout rentra dans le silence pour le moment.

Mais comme la fête d'inauguration n'était que modifiée dans son programme et remise au commencement de l'été suivant, M. Demers en apprit indirectement quelques détails dans la première semaine de juin 1836. Le 8, il informa Mgr Lartigue des nouveaux projets : " Depuis le mois d'octobre, dit-il, je n'avais pas entendu parler du monument Marcoux. Comme on craint qu'il ne soit pas laissé debout à Sorel, il est question.....de le placer ailleurs ; et Saint-Denis sera choisi comme le lieu le plus central du comté. Il m'a été rapporté aujourd'hui que la cérémonie aurait lieu, le 23 courant, et qu'on commanderait un service ce jour-là pour M. Marcoux."

En effet, les prévisions de M. Demers se réalisèrent ;

mais la fête fut toute civile. Dans l'avant-midi, on dévoila solennellement le monument sur la place publique de Saint-Denis. Deux ou trois cents personnes y assistaient. A côté du granit commémoratif avait été dressée une estrade, et, pendant une couple d'heures, on pérorait qui mieux mieux sur le martyre de Marcoux, sur l'oppression anglaise et sur la nécessité de fondre ses cuillers pour en confectionner des balles. S'il en coula des flots d'éloquence ! Mais ce ne fut pas tout. On partit ensuite pour un pique-nique dans le Petit-bois-des pins, situé à une vingtaine d'arpents du village, vers l'Amiot. Là, on mangea, on dansa, et de nouveaux orateurs élevèrent la voix. C'est ainsi que l'on voulait manifester tout le respect dont on était pénétré, pour la mémoire de l'infortuné ou glorieux Marcoux.

Le monument Marcoux n'a subsisté qu'un an. Les soldats anglais s'y acharnèrent à leur retour, après le 23 novembre 1837 ; ils le culbutèrent et le brisèrent si bien qu'il n'en resta qu'un monceau de pierres informes, dont il n'y eut plus qu'à déblayer l'endroit. (L'abbé J.-B.-A. Allaire, *Histoire de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu*.)

Le testament de Champlain. (X, VIII, 1028).— M. l'abbé Faillon, dans son *Histoire de la colonie française*, donne de curieux détails sur le procès qu'intenta une cousine du fondateur de Québec pour faire annuler son testament.

“ Par son contrat de mariage, en 1610, il avait donné à Hélène Boullé, sa future épouse, la jouissance de tous les biens qu'il laisserait à sa mort ; et, avant son retour à Québec, après la restitution du pays, il lui avait assuré de nouveau les mêmes avantages ; ce qu'elle-même, de son côté, avait fait aussi en faveur de son mari. Mais, par un effet de sa grande dévotion envers Notre-Dame de Recouvrance, il légua à la chapelle de ce nom tout le mobilier qu'il avait à Québec, ainsi que trois mille livres placées

dans les fonds de la Compagnie générale de la Nouvelle-France, dont il faisait lui-même partie ; en outre, neuf cents livres placées dans une compagnie particulière, et enfin quatre cents livres ; présumant, sans doute, que madame de Champlain, à cause de sa grande piété, consentirait volontiers à un legs si chrétien. Elle n'y fit, en effet, aucune opposition, et le prévôt des Marchands de Paris, à qui le testament fut présenté, le confirma par sa sentence du 11 juillet 1637. Néanmoins ce testament donna lieu à un procès célèbre. La cousine germaine de Champlain l'ayant attaqué comme contraire au contrat de mariage, l'avocat Boileau, son défenseur, prétendit, contre toute raison, qu'il avait été supposé, à cause de l'esprit de piété qu'il respirait : Champlain y déclarant qu'il instituait la *Vierge Marie pour son héritière*. Il fut pas difficile au procureur général Bignon de réfuter une allé- gation si gratuite ; et après avoir fait remarquer que madame de Champlain avait reconnu elle-même que ce testament était signé de la propre main de son mari, il montra que le style de cette pièce n'avait rien qui ne convint à un acte de dernières volontés, ni à la personne du défunt, *que l'on sait, dit-il, avoir été assez accoutumé à se servir de paroles bien chrétiennes, pour avoir voulu, sur ce sujet, témoigner par exprès des sentiments particuliers d'une âme pieuse et catholique*. Pourtant, tout en reconnaissant son authenticité, il concluait que le testament devait être déclaré nul, comme contraire au contrat de mariage ; et ce fut par cette conclusion que la cour termina le différend ; en sorte qu'il ne revint à la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance qu'une somme de neuf cents livres, provenant de la vente des meubles de Champlain, qui fut employée à l'achat d'un ostensor et d'un calice en vermeil, accompagné du bassin et des burettes."

Le sauvage Savignon en France (XII, XI, 1176.)
— En 1610, Champlain emmena avec lui à Paris, un jeune

sauvage de la tribu huronne, du nom de Savignon, frère de Trégouaroti, capitaine dans son pays. Le fondateur de Québec l'avait accepté temporairement en échange d'un petit français qu'il avait confié aux Hurons pour lui apprendre leur langage. Son absence du Canada ne se prolongea pas au-delà d'un an. Lescarbot fit sa connaissance à Paris. "J'ai vu souvent, dit-il, ce sauvage de Champlain, nommé Savignon, à Paris, gros garçon et robuste, lequel se moquait voyant quelquefois deux hommes se quereller sans se battre, ou tuer, disant que ce n'étaient que des femmes, et n'avaient point de courage"

Lors de la traite de 1611 au Saut Saint-Louis, Savignon accompagnait Champlain, et, devant ses compatriotes réunis au nombre de deux cents, il prononça un discours bien intéressant pour eux. Il leur raconta toutes les péripéties de son voyage, exaltant surtout les réceptions grandioses dont il avait été l'objet. Bref, il les émerveilla par le récit des choses curieuses dont il avait été témoin.

Quelques jours après, Savignon quitta le saut Saint-Louis où il avait failli se noyer en même temps que Louis domestique de M. des Monts. Champlain lui fit quelques légers cadeaux avant de lui dire adieu. Le jeune Huron ne se sépara pas sans regret de son protecteur, lui laissant entendre qu'il allait être malheureux après avoir coulé des jours si tranquilles. Champlain le consola de son mieux, et le renvoya dans sa famille, car c'était une charge pour lui.

N. E. DIONNE

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme.
(XII, IX, 1163.)—A ajouter à la liste publiée dans la livraison de janvier 1907 des *Recherches Historiques* :

Rapport du comité spécial de l'Assemblée Législative chargé de rechercher s'il est possible d'adopter des mesures législatives pour remédier aux maux qui résultent de l'intempérance. Imprimé par ordre de l'Assemblée

Législative. Montréal: Lovell et Gibson, rue St-Nicolas. 1849. 56 pp. in-8.

La Loi du Maine ou de tempérance aux Etats-Unis, par A. Marsais, véritable ami de la tempérance. En vente chez les principaux libraires de Montréal et de Québec. 1855, 12 pp. in-8.

La loi Scott. Acte de tempérance du Canada de 1878 avec ses amendements. Publié par Léger Brousseau. Québec. 56 pp. in-8.

La véritable tempérance selon l'esprit de Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII, par *** (deuxième édition). Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, 1888. 40 pp. in-16.

Catalogue de la Société de tempérance de l'église Saint-Pierre de Montréal pour l'année 1896. 108 pp. in-8.

Le grand fléau du jour.—Québec, imprimerie de la Compagnie de l'Événement, 30, rue de la Fabrique - 1904. 30 pp. (Cette brochure ne porte pas de nom d'auteur, mais elle est de M. Edmond Rousseau).

Règlement des membres de la Société de tempérance de la ville de Québec. Québec, 1905. 31 pp. in-16.

"*La Tempérance*". Bulletin paraissant le 1er de chaque mois, publié par les missionnaires de la tempérance. Prix de l'abonnement pour un an : 25 cent. Premier numéro, mai 1906. Montréal, 964, Dorchester ouest, —in-8 de 24-32 pp.

Alcool et alcoolisme. (Causeries sur l'intempérance) par Edmond Rousseau. Québec. Imprimé par la Cie de publication "*Le Soleil*" 1906. Deuxième édition. 280 pp. in-12.

Id. troisième édition. 1906.

Id. quatrième édition. 1907. Considérablement augmentée, en vue de l'enseignement scolaire.

Manuel des Associés de la Tempérance suivi des prières de la messe et des vêpres, etc, et d'un recueil de cantiques pour l'Association. Montréal, J. Chapleau & Fils, 1885. 164 pp. in-32.

Je me permettrai de signaler encore deux publications qui ne peuvent, au point de vue strictement bibliographique, être rangées parmi les ouvrages publiés dans la province de Québec—bien qu'ils soient très canadiens—mais qui sont d'une incontestable utilité. C'est :

Le Roi du jour. L'Alcool, par Edouard Hamon, S. J. Paris, P. Téqui, 1903. 138 pp. in-12.

(Il n'y a que l'impression exotique qui empêche ce livre d'être un livre canadien, corps et âme).

Report of the Royal Commission on the Liquor Traffic in Canada. ⁽¹⁾ Printed by order of Parliament. Ottawa. Dawson, 1895. V—1003 pp. Royal in-8o.

Royal Commission of the Liquor Traffic. Minutes of evidence. Vol. 1. Evidence of Provinces of Nova Scotia, New-Brunswick and Prince Edward Island.

XII—1036 pp. Roy. in-8 1894.

Vol. II. Québec. VI—874 pp. Roy in-8 1894.

Vol. III. Manitoba. N. W. Territories. B. Columbia.

IX—700 pp. Roy. in-8. 1894.

Vol. IV. Ontario. XI. 1452 pp. Roy. in-8, 1895.

Vol. V. United States X—805 pp. Roy in-8. 1895.

Printed by order of Parliament. Ottawa. Dawson. (No. 21—1894).

Rapport sur le Plébiscite relatif à la prohibition tenu le 29ième jour de septembre 1898 dans la Puissance du Canada, par Samuel E. St. O. Chapleau, greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada. (No. 20—1899). Ottawa. Dawson, 1899.

XI—312 pp, Roy. in-8.

R. P. HUGOLIN, O. F. M.

Une parole de Cartier. (XIII, I, 1183.) — Dans l'ouvrage de sir E.-W. Watkin, *Canada and the States, 1851 to 1886*, je lis :

“ Mr. Cartier (Sir G.-E) often preceded his observa-

(1) Index détaillé publié à part. Ce document et les suivants n'ont pas été traduits en français.

tions. I believe, by the words "When I was a rebel"; and old George Crawford, of the Upper Province, a magnificent specimen of a Scotch Upper Canadian, once said, "Cartier, my frind, ye'll be awa to England and see the Queen, and when ye come back aw that aboot ye're being a robbell, as no doobt ye were, will never be hard again. We'll begin, man, "When I was at Windsor Caalle talking to the Queen." *Years before, on Cartier being presented to the Queen by sir E. Bulwer Lytton, he told Her Majesty that a Lower Canadian was "an Englishman who speaks French."*

Le marquis de Québec. (XIII, I, 1185.)—Les renseignements suivants tirés de la Bibliothèque Nationale (Cabinet des titres, dossiers bleus no 15, 711) aideront peut-être à la solution demandée :

Jean-Baptiste de la Salle, de Reims, épousa Jeanne Lespagnol. Ils eurent sept enfants, dont Jean de la Salle.

Ce dernier épousa Antoinette Coquebert et eut lui aussi sept enfants, dont

Jean de la Salle marié à Nicole Nartot, qui eut à son tour cinq enfants, dont Jean-Baptiste de la Salle.

C'est ce dernier qui passa dans la Nouvelle-France au début du dix-huitième siècle. De retour en Champagne, ses parents lui donnèrent le surnom de *marquis de Québec*, à cause de ses aventures au Canada.

Les fortifications de Québec et Vauban. (XII, XII, 1177.) On se plaît à dire que les fortifications de Québec furent exécutées d'après les plans de Vauban. A-t-on des renseignements précis sur ce point ?

Vauban était mort depuis plus de vingt ans lorsque Louis XV fit sérieusement travailler à ces ouvrages (1730) qui n'étaient guère importants jusque-là. Les principales fortifications de Québec, la citadelle comprise, datent des premières années du dix-neuvième siècle.

BENJAMIN SULTE.

QUESTIONS

1188—Pouvez-vous me donner la liste des différentes revues publiées par Bibaud ?

BIBLIO.

1189—Où est mort sir William Grant ? Où était sa résidence au Canada ?

J. HORN

1190—On me dit que feu Antoine Gérin-Lajoie a publié dans un journal ou une revue un fort joli éloge du juge Vallière de Saint-Réal. Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il me dire dans quelle revue je trouverais cet article ?

3-R.

1191—Quelles fonctions exerçaient, sous le régime français, les lieutenants du roi ? Je vois qu'il y eut des lieutenants du roi à Québec et à Montréal. N'y en a-t-il pas eu aussi à Trois-Rivières ? Cette charge a-t-elle été abolie sous le régime anglais ?

E. E. D.

1192—Est-il bien établi que Donnacona, le grand chef sauvage que Cartier rencontra à son arrivée à Québec, appartenait à la nation montagnaise ? Il me semble que le Père Lacasse a discuté quelque part ce point d'histoire.

FAB.

1193—Qui me donnera l'origine du nom de la ville de Campbellton, dans le Nouveau-Brunswick ?

XXX.

1194—Où est mort Pierre Petitelair, l'original auteur de *Grignon* et de la *Vengeance d'un valet* ?

ALFRED.

1195—L'hon. Denis-Benjamin Papineau était-il allié au grand Papineau ?

A. O.